

ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 17 juin 2017
Intervention Florence Lombard,
Présidente déléguée de l'Afiph
Accueil Laura Bonnefoy,
VP du Conseil départemental de l'Isère

Madame la Vice-présidente du Conseil départemental,

Merci à vous d'être, cette année encore, parmi nous ce matin pour participer à notre Assemblée générale annuelle.

L'ensemble des familles et des professionnels, ici présents, sommes particulièrement sensibles à cette attention, malgré votre agenda qui est particulièrement chargé.

C'est donc avec plaisir que nous avons bousculé l'ordre protocolaire des interventions qui aurait dû vous permettre de conclure, en fin de matinée, nos travaux.

Je tiens d'autant plus à rendre hommage à votre présence, car c'est avec regret que, depuis 3 ans, nous n'avons plus l'honneur de recevoir les représentants de l'ARS.

Un choix de l'Agence au niveau régional qui a demandé à ses collaborateurs de ne plus assister aux Assemblées générales de l'ensemble des associations du territoire.

Domage.

On pourrait comprendre à travers cette décision que l'Agence ne souhaite pas courir le risque de développer des liens trop étroits avec ceux qu'elle finance.

Pourtant, et Madame la Vice-présidente vous êtes bien placée pour savoir que cela n'a rien à voir.

En effet, cette rencontre annuelle avec les familles, ne nous empêche pas d'avoir, tout au long de l'année, des échanges qui ne sont pas forcément consensuels entre partenaires exigeants qui souhaitent trouver la meilleure solution.

Domage, parce que cette participation annuelle à nos travaux est d'abord une reconnaissance de notre action.

C'est aussi l'occasion de rencontrer directement les familles et les adhérents et donc, grâce à leurs questions, de mieux comprendre les difficultés qui peuvent être les leurs et que nous portons en tant qu'association familiale dans les différents projets que nous défendons tout au long de l'année.

C'est ainsi.

Cela ne doit pas nous empêcher de continuer à agir au nom des personnes en situation de handicap et des familles que nous représentons sur le département de l'Isère.

Je vais donc profiter de votre présence en ce début d'Assemblée Générale pour vous faire part de quelques réflexions et questions qui nous animent au sein de notre association familiale.

Mon propos s'articulera en deux temps.

Tout d'abord, un rapide tour d'horizon des principaux travaux que nous avons engagés tout au long de cette année et que nous allons détailler ce matin à travers les différents rapports d'activités.

L'occasion également de souligner les points positifs du travail que nous construisons et conduisons ensemble avec le Conseil départemental pour les sujets relevant de ses compétences.

Mais, bien évidemment, dans un second temps, je vais aussi profiter de votre présence pour vous faire part de certaines inquiétudes que nous avons aussi pour l'avenir.

Car, s'il est incontestable que depuis ces dernières années nos rapports avec le département se sont considérablement améliorés, il reste encore, comme on dit aujourd'hui, une vraie marge de progression...

Commençons parce ce qui va bien.

Depuis 6 ans maintenant, l' Afiph s'est engagée dans de nombreuses de réformes essentielles qui sont véritablement structurantes.

Elles vont permettre à notre association familiale d'être en capacité de pouvoir s'adapter aux nombreuses évolutions que connaît notre secteur de l'économie sociale et solidaire, en général et le champ du handicap, en particulier.

Certaines de ces réformes sont aujourd'hui achevées et démontrent leur pertinence. Pourtant, lorsque notre président les a initiées, en accord avec le Conseil d'administration, nombreux étaient ceux qui, à l'époque, prédisaient le contraire.

Et, si nous avons pu réussir cette première étape de notre mutation c'est bien grâce à l'effort, à l'engagement et à la détermination de tous, qu'il s'agisse des adhérents, des familles, de nos financeurs, des professionnels de l'association.

Au risque de faire un mauvais jeu de mots, et sans provocation de ma part, je reprendrais une terminologie apparemment très à la mode ces dernières semaines en France : « l'Association est en marche !!! ».

Notre changement de dénomination, décidé en Assemblée générale à la fin de l'année 2016, qui nous fait passer de l'AFIP à l'AFIPH, Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées, marque la traduction symbolique de cette évolution.

À travers ce changement de nom, qui traduit la réalité de notre action aujourd'hui dans le secteur du handicap, nous affichons clairement notre volonté de changement pour mieux répondre aux nouveaux défis que nous avons à relever face à l'évolution des politiques publiques.

Notre travail se poursuit sans relâche.

Derniers « épisodes » de ces changements, le travail paritaire que nous avons engagé en avril 2017, pour adapter nos organisations du travail.

À travers ce projet, comme toujours pour notre association, il s'agit de répondre, en priorité, aux besoins des résidents et de réduire la précarisation de l'emploi par un moindre recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD) et à l'intérim. Il s'agit également de lutter contre les phénomènes d'usure au travail.

Par cette action, il s'agit de pouvoir négocier avec les partenaires sociaux autour de l'accord de 1999 sur l'aménagement du temps de travail.

Enfin, pas plus tard que mardi dernier, dans le cadre du plan de formation transversal, l'association a proposé à l'ensemble des 2 000 salariés des conférences formation autour du thème « Comprendre et s'approprier les nouveaux enjeux du secteur médico-social ».

Une démarche complétée par des formations spécifiques pour l'ensemble des cadres intermédiaires sur : « L'impact de la nouvelle donne sociale et médico-sociale sur la fonction de chef de service et de chef d'atelier ».

Cette démarche d'accompagnement au changement est essentielle si nous voulons réussir notre évolution et rester un acteur essentiel de l'accompagnement du handicap au plan régional.

En effet, les mutations profondes que nous traversons modifient considérablement la conception de nos missions et de nos pratiques. Elles impactent tous les acteurs de l'association et en particulier les professionnels.

Ceux-ci doivent continuer à assurer, au quotidien et dans l'excellence, leurs missions auprès des personnes accompagnées mais aussi se projeter dans ce que seront leurs missions demain. Si nous voulons réussir et mettre en œuvre nos réformes et ces nouveaux projets nous devons accompagner les salariés dans cette conduite du changement.

Bien sûr, nous souhaiterions tous que certains dossiers avancent plus vite. Et c'est bien normal, puisqu'en tant que parent nous voulons toujours le meilleur et le plus rapidement possible pour nos enfants.

Madame la Vice-présidente, ce n'est pas parce que vous nous faites le plaisir d'être aujourd'hui à nos côtés, mais force est de constater qu'avec la nouvelle équipe du Conseil départemental, et les nouveaux directeurs de votre administration, nous pouvons aujourd'hui mieux avancer sur nos projets et nos réformes.

Pour être claire, nous sommes réellement passés d'un rapport de simple «prestataire/opérateur» à celui de partenaires. Des partenaires qui œuvrent conjointement au service d'une même cause : celle des personnes en situation de handicap, et ce, dans le cadre des politiques publiques définies par l'Assemblée départementale.

L'amorce d'un véritable dialogue de gestion est en cours.

Ainsi, nous avons aujourd'hui des rendez-vous de travail sur des dossiers et des politiques qui visent à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et plus simplement sur les « dépenses non reprises ».

Pourtant, Madame la Vice-présidente, il reste encore, comme je l'ai évoqué au début de mon intervention, une marge de progression possible... Même si nous devons reconnaître et surtout vous remercier d'avoir accepté le taux de frais de siège à 4,60 % et de bien vouloir combler le budget complémentaire nécessaire aux rééquilibrages des participations entre le Conseil départemental et l'ARS.

Mais, Madame la Vice-présidente, au-delà de ces questions purement financières, qui restent néanmoins essentielles, en tant que responsable d'une association gestionnaire, je tiens aussi ce matin à vous faire part de véritables inquiétudes que nous avons pour les mois et les années à venir en tant qu'association familiale qui a une responsabilité envers les familles que nous représentons et les personnes en situation de handicap que nous accompagnons.

Il s'agit de la question des orientations et de ce que l'on appelle communément les amendements Creton.

Ces deux questions, j'en conviens, dépassent le cadre strict de vos missions, puisque l'ARS est aussi largement concernée.

En ce qui concerne les orientations.

Madame la Vice-présidente, pour paraphraser les propos d'un ancien premier ministre, aujourd'hui disparu :

« L'Afiph ne peut pas accueillir toutes les situations de handicap les plus lourdes du département ». Même si, pour poursuivre la seconde partie de cette citation qui a souvent été oubliée, « Elle doit y prendre sa juste part... ».

Pourquoi, cette réflexion, Madame la Vice-présidente ?

Force est de constater, que nous connaissons ces dernières années des crises de plus en plus nombreuses dans nos établissements de l'enfance ou du handicap lourd.

Le nombre de déclarations d'évènements indésirables graves et d'arrêts maladie de salariés, dans certains de nos établissements, constituent des indicateurs alarmants.

Ces crises découlent généralement de résidents dont le handicap n'est pas du tout adapté à la prise en charge ou à l'accompagnement de l'établissement.

C'est une vraie question qui se pose à nous collectivement.

En effet, c'est une réalité, l'Afiph a su, au cours des années, développer avec ses professionnels, une expertise et un savoir-faire connus et reconnus dans l'accompagnement du handicap lourd.

Par ailleurs, l'Afiph, en tant qu'association familiale ne peut que souscrire au concept du « zéro sans solution » et à la nécessité de répondre aux urgences que peuvent connaître certaines familles,

Pourtant, il est clair que, dans le cadre d'un accompagnement collectif, nous ne pourrions plus longtemps continuer à accepter toutes les personnes qui nous sont notifiées par la CDAPH.

En effet, il faut bien avoir conscience que certaines de ces notifications mettent en péril, à terme, la vie et l'organisation de tout un établissement.

C'est parfois une personne qui met en péril les professionnels qui, si je puis me permettre cette expression, s'usent, se mettent en souffrance, développent des risques psycho-sociaux, parce qu'ils ne sont pas en capacité de répondre correctement à la problématique de l'usager.

De ce fait, ceci engendre la multiplication d'arrêts de travail et des équipes en perpétuel changement. Or, vous le savez, une des priorités en matière d'accompagnement du handicap intellectuel est la stabilité et le développement de repères.

Ces mêmes personnes mettent aussi en péril nos résidents qui, face à la violence de certains d'entre eux, sont complètement déstabilisés.

Enfin, ces cas les plus lourds mettent aussi en péril l'organisation générale de nos établissements, des équipes et aussi des budgets.

Savez-vous par exemple que certains usagers nécessitent un accompagnement de un pour un ?

Ce qui signifie que l'éducateur qui assure l'accompagnement d'un usager ne peut plus accompagner le reste du groupe.

Il nous faut alors :

- soit diminuer les prestations pour le reste du groupe d'usagers en diminuant les activités et les sorties,
- soit recourir à des intérimaires qu'il faut financer sur le fameux groupe 2 ... mais à budget constant !!!

Encore une fois, pour l'Afiph, il ne s'agit pas de renier les missions qui sont les siennes ou de vouloir choisir des personnes **car toutes doivent pouvoir bénéficier de la solidarité nationale et d'un accompagnement adapté.**

L'ARS, comme le Conseil départemental, la MDA et la CDAPH ne sont pas les seuls concernés par cette situation.

Il est clair aussi que le secteur sanitaire, et notamment psychiatrique, a aussi une part importante de responsabilité lorsqu'il ne répond pas à nos sollicitations face à des urgences. Encore faut-il qu'on lui en donne les moyens...

C'est pourquoi à travers cette interpellation, nous pensons, Madame la Vice-présidente qu'il est urgent que l'ensemble des acteurs puissent se réunir rapidement pour que nous puissions travailler sur ces questions.

C'est aujourd'hui une urgence, et le sentiment qu'ont nos équipes est que, malgré l'ouverture de nos agréments, l'Afiph se voit toujours confier les situations les plus complexes, sans pour autant avoir les moyens supplémentaires nécessaires pour les gérer dans de bonnes conditions.

Le dernier point sur lequel je souhaite également attirer votre attention est celui des jeunes en situation d'amendement Creton.

Comme nous l'avions prévu et annoncé il y a maintenant plus de 4 ans, nos études démontrent clairement que le nombre de personnes en situation d'amendement Creton est en continuelle hausse.

Fin 2018, sur les seuls établissements de l'association, nous pourrions atteindre le chiffre de 200 jeunes, si aucun jeune ne venait à être admis en secteur adulte.

L'Afiph, une fois encore, ne peut que souscrire aux évolutions en cours avec une vision des politiques publiques privilégiant :

- d'une part, le développement des formes inclusives de la société ou l'intégration des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire.
- D'autre part, le « Zéro sans solution » avec ce concept de devoir collectif, de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches.

Il n'en demeure pas moins, qu'on le veuille ou non, que des établissements et des services adaptés seront toujours nécessaires pour un certain nombre de nos enfants qui ne rejoindront jamais le milieu ordinaire.

Et qu'on le veuille ou non, il y a toujours aujourd'hui un manque cruel de places dans ces structures adaptées.

Si le dispositif Creton a eu le mérite de ne pas mettre à la rue des jeunes en attente d'une place dans le secteur adulte, est-il aujourd'hui normal, pour autant, qu'on se satisfasse que des jeunes de 28 ans soient encore en IME avec des enfants de 10 ans.

Cette situation est intenable et intolérable, tant pour ces jeunes que pour leur famille.

Par ailleurs, même si aujourd'hui les Pouvoirs publics s'engagent et privilégient des solutions de répit, de plateformes de services, de prises en charge séquentielles, de services d'accompagnement, ou d'aide à domicile, qui sont effectivement essentiels et indispensables, pouvons-nous raisonnablement penser que ces dispositifs sont une solution en tant que telle pour répondre aux besoins des personnes lourdement handicapées et à des parents et des aidants épuisés.

En tant que parent d'une jeune femme lourdement handicapée qui a connu ce parcours et qui a eu la chance de pouvoir disposer d'une place et d'un accompagnement adapté, je ne le crois pas.

Voilà Madame la Vice-présidente, j'en ai fini.

Désolée d'avoir été un peu longue, mais je me devais, au nom des adhérents et des familles que nous représentons, et qui sont en partie présents ce matin, de vous alerter sur ces questions qui nous occupent et qui nous préoccupent.

J'aurais pu développer d'autres points qui nous interrogent tels que la situation des personnes handicapées vieillissantes, qui manquent aussi cruellement de places en établissements spécialisés à l'âge de la retraite. Il est vrai que c'est aussi le cas pour de nombreuses personnes non handicapées partout en France.

Et ces questions, je ne doute pas qu'elles seront au cœur des travaux de la future Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie que vous allez officiellement créer le 30 juin prochain.

En effet, ce Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) prévu par le Décret du 7 septembre 2016, résulte de la fusion du comité départemental des retraités et des personnes âgées et du conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

D'ailleurs, ces deux instances, qui avaient pourtant été décidées par le législateur dans la loi du 11 février 2005, n'ont jamais fonctionné en Isère !!!

Toujours est-il que ce futur conseil, régi par le décret du 7 septembre 2016, est chargé, dans le département, de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Comme vous le savez, Madame la Vice-présidente, l' Afiph sera présente dans différents collèges qui composeront ce Conseil.

Dans ce cadre, nous espérons bien que ces différentes questions pourront être abordées et surtout travaillées de façon à pouvoir élaborer des solutions qui ouvrent de nouvelles perspectives pour les personnes handicapées et leur famille.

Madame la Vice-présidente, je vous remercie de votre écoute que je sais toujours attentive lors de nos rencontres régulières tout au long de l'année.

Il est vrai qu'en tant que médecin, dont le cabinet est situé à Vinay, où se trouvent 3 de nos structures, le handicap ne vous est pas inconnu.

Mieux que d'autres vous connaissez les difficultés que représentent pour nous parents l'accompagnement de nos enfants pour qui nous souhaitons toujours, comme tous les parents, le meilleur.

Les dossiers et le travail qui nous attendent ne manquent donc pas pour l'avenir.

Et, je ne doute pas que notre collaboration ira en se renforçant, notamment dans le cadre de l'élaboration du futur CPOM départemental qui, bien qu'étant légèrement différé, devrait voir le jour en 2020.

L'Afiph sera alors la première à s'engager sur ce dispositif qu'elle attendait et demandait au Conseil départemental, depuis tant années et qui permettra à l'Association, comme nous le faisons avec l'ARS depuis 2008, de travailler sur la base d'un contrat, avec des engagements permettant une vision à plus long terme des projets, et d'optimiser la gestion des fonds publics.

Je vous laisse maintenant la parole et vous renouvelle notre plaisir de vous compter parmi nous ce matin.